

Lorient ·

La pêche de plaisance prête à défendre ses droits dans la rue

« Nous ne nous attaquons pas aux professionnels mais nous voulons défendre nos droits. » Les présidents des associations de pêcheurs plaisanciers du Morbihan étaient réunis samedi à Larmor-Plage. Ils envisagent de bousculer les administrations et de descendre dans la rue. « Dans les cartons, il y a pour demain des choses qui ne nous plaisent pas du tout. Nous n'hésiterons pas à nous rassembler et à faire du bruit. » Président du comité départemental des pêcheurs plaisanciers du Morbihan et président de la commission portuaire des zones de mouillage de la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF), qui menait les débats, Alain Bayaert s'explique. « Un arrêté interdit, dans le Morbihan, la pêche à pied de loisir, à moins de 15 mètres du périmètre des concessions de cultures marines. Nous allons faire un recours

auprès du préfet contre cet arrêté. Le littoral est truffé de parc à huîtres et il n'y a donc plus d'espace convenable pour la pêche de loisir. » Les présidents d'associations suggèrent, comme dans d'autres départements, « d'ouvrir la bande des 15 mètres à la pêche, sauf huîtres autour d'une ostréiculture, sauf moules pour une mytiliculture, etc. Nous ne souhaitons pas porter préjudice aux professionnels mais nous voulons que les droits de la pêche loisirs soient reconnus. » Redevance portuaire « On prend la plaisance pour la poule aux oeufs d'or. » Chaque année la redevance portuaire est augmentée « selon un pourcentage non justifié, dans le non-respect de la réglementation existante. Beaucoup d'entre nous peinent déjà à payer l'appontement, l'anneau. Les abus doivent cesser. Nous allons engager un recours devant la justice. » L'enquête publique

concernant la nouvelle demande de dragage de la DCSN vient de se terminer. « Aujourd'hui, nous craignons qu'un accord soit donné permettant de clapper des centaines de milliers de boues polluées sur l'éternelle zone de clapage au nord-est de Groix, confie Alain Bayaert. Les derniers relevés laissent apparaître une contamination de métaux lourds qui dépasse la norme réglementaire autorisée. Nous allons tout mettre en oeuvre auprès des juridictions compétentes pour empêcher cette situation. »